

## **Décision portant sur l'assainissement et l'octroi d'allègements concernant l'aérodrome militaire de Payerne**

**Communes de Bussy, Cugy, Frasses, Grandcour, Montet, Morens,  
Payerne et Rueyres-les-Prés**

du 29 janvier 2002

---

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a refusé la demande d'octroi d'allègements de l'Office fédéral des exploitations des Forces aériennes (OFEFA), 8600 Dübendorf, du 18 octobre 1999. Elle a demandé à l'OFEFA d'examiner et de proposer d'autres mesures d'assainissement d'ici fin octobre 2002 au plus tard.

### *Notification*

La décision sera adressée directement aux parties concernées. La décision sera également publiée dans la Feuille fédérale, dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg et dans le Feuille des avis officiels du canton de Vaud. En outre, la décision sera à disposition pour consultation auprès des administrations des communes concernées (1541 Bussy, 1482 Cugy, 1483 Frasses, 1543 Grandcour, 1483 Montet, 1541 Morens, 1530 Payerne, 1542 Rueyres-les-Prés), du 25 janvier au 28 février 2002, pendant les heures d'ouverture.

### *Voies de recours*

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre la présente décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 97 OJ<sup>1</sup>).

29 janvier 2002

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports

<sup>1</sup> Loi fédérale sur l'organisation judiciaire (RS 173.110)

## **Décision portant sur l'assainissement et l'octroi d'allégements concernant l'aérodrome militaire de Payerne. Communes de Bussy, Cugy, Frasses, Grandcour, Montet, Morens, Payerne et Rueyres-les-Prés**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	04
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.01.2002
Date	
Data	
Seite	476-476
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 973

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.